



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Ministère des Solidarités et de la Santé

UNSA SYNAASS - Pièce 0335 - 14, avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07

Tel : 01.40.56.56.88 ou 01.40.56.76.42

E-mail : syndicat-uns-a-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr

SYNAPSE Frédéric LE LOUÉDEC, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ARS Auvergne-Rhône-Alpes DD du Rhône et de la Métropole de Lyon

241, rue Garibaldi CS 93383 69418 – LYON cedex 03

COMPTE RENDU DE LA CAP DE FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE B DU 3 JUILLET 2023

Point n° 1 : Déclaration liminaire de l'UNSA

Point n° 2 : Examen du projet de règlement intérieur.

Point n° 3 : Examen de la demande de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel déposée par un Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle.

La CAP était présidée par Mme CAHEN Juliette – Cheffe de département à la DRH ministérielle

* * * * *

◆ POINT 1 : Présentation de l'instance et des élus

Cette première instance d'installation de la CAP ne s'est tenue qu'en distanciel (pour cause de déménagement dans de nouveaux locaux ministériels). Comme souvent dans ces réunions la lenteur de certaines connexions n'a pas permis à vos élus d'entendre clairement tous les échanges.

◆ POINT 2 : DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA

Au sein de notre Ministère cette « NOUVELLE » CAP (de la catégorie B) est compétente pour les corps des **Secrétaires Administratifs (SA)**, des **Infirmières de Catégories B**, des **Educateurs Spécialisés** et du corps des **Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire (T3S, spécifique au Ministère de la Santé et des Solidarités** – filière Santé Environnementale).

- L'UNSA demande pour ces quatre corps :
 - **La revalorisation du point d'indice (valable pour tous les corps de la fonction publique),**
 - **Une augmentation des ratios de promotion de B en A par la mise en place d'un plan de requalification (augmentation significative du nombre de postes d'Attachés et d'Ingénieurs d'Études Sanitaires ouverts à la promotion interne par listes d'aptitude),**
- **Pour les Secrétaires Administratifs, L'UNSA renouvelle ses demandes portant sur :**

- La reconnaissance de l'évolution des missions ;
- La possibilité pour les SACN (*Classe Normale*) de présenter l'examen professionnel de SACE (*Classe Exceptionnelle*), réel accélérateur de carrière, (*comme cela existe dans le corps des T3S entre les 3 échelons*) ;
- La mise en œuvre des conditions d'exercice respectueuse de l'articulation vie professionnel/vie privée ;
- La réorganisation et la mutualisation des fonctions supports car les départs non remplacés conduisent à des mobilités de plus en plus souvent imposées et à une concurrence exacerbée entre collègues.

• **Pour Les Techniciens Sanitaires, L'UNSA renouvelle ses demandes portant sur :**

- La création d'un examen professionnel d'accès au corps des IES (catégorie A), comme il existe pour les secrétaires administratives (vers le corps des Attachés). Et ce afin de fluidifier les parcours des techniciens sanitaires en chef qui plafonnent dans le 3ème grade.
- La révision des indices pour les 3 échelons et notamment pour celui du 3^{ème} (T3S en Chef ; les deux premiers ayant été revalorisés lors de la création du NES en 2013 et récemment fin 2022) ;
- La prévision de dispositifs en termes d'accompagnement dans le recours à la force publique, le soutien psychologique mais aussi en terme de rémunération, sous forme de prime de risque pour les agents. L'UNSA vous a, déjà, alerté sur les conditions de mise en œuvre de certaines de leurs missions sur le terrain : Nos collègues sont en effet exposés à des risques, concernant notamment la lutte contre l'habitat insalubre. Les T3S effectuent des inspections dans des habitations privées. Il arrive que nos collègues se retrouvent confrontés à des propriétaires physiquement agressifs et menaçants, dont certains déclarent même vouloir porter plainte pour violation de domicile. Ces situations sont dangereuses et traumatisantes.
- La remise en œuvre des groupes de travail ministériels sur le corps des T3S (notamment sur l'accompagnement nécessaire des Techniciens stagiaires ; lauréats des concours et examens professionnels ; durant leur 1^{ère} année d'exercice dans leur poste respectif et sur le déroulé de carrière des T3S en Chef) et sur la filière Santé Environnement dans sa globalité (qui pour rappel est SPECIFIQUE à notre ministère).

◆ **POINT 2 : EXAMEN DU PROJET DE REGLEMENT INTÉRIEUR**

Le règlement intérieur de cette NOUVELLE CAP a été rédigé par l'administration sans concertation préalable avec les syndicats. Le projet a été présenté sans que des modifications demandées par vos élus ne soient possibles.

N'étant pas d'accord avec l'administration sur le projet de R.I – notamment sur un point portant sur la participation possible des élus suppléants aux débats – l'ensemble des élus représentant se sont retirés de la séance avant le vote du projet.

◆ **POINT 3 : EXAMEN DE LA DEMANDE DE RÉVISION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL D'UN SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**

Ayant quitté la séance, nous n'avons pas débattu en CAP du dossier de l'agent.

N'HÉSITÉZ PAS À NOUS JOINDRE À LA FÉDÉRATION UNSA (01.40.56.45.88/56.88)

VOS ÉLUS

Sylvie ROUMEGOU (01.40.56.56.88)

Sylvie.roumegou@sante.gouv.fr

Ildy JEAN-LOUIS (05.90.99.44.87)

Ildy.jean-louis@ars.sante.fr

Samuel MOOTHEN (02.62.40.80.93)

samuel.moothen@ars.sante.fr

Emmanuelle SANGNIER (02.72.01.57.37)

emmanuelle.sangnier@ars.sante.fr



Santé Cohésion Sociale



Je veux développer un syndicalisme différent !

BULLETIN D'ADHESION

Ne laissez plus les autres décider pour vous !

Nom.....Prénom.....
Domicile.....
Tel Bureau :.....
Résidence Administrative.....
Grade.....**A**
renvoyer à :

UNSA SYNAASS
Sylvie ROUMEGOU Bureau 0335
Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07



Syndicat national autonome
des affaires sanitaires et sociales

*66 % du montant
de la cotisation
est déductible de l'impôt*

BULLETIN D'ADHESION

Nom.....Prénom.....
Domicile.....
Tel Bureau :.....
Résidence Administrative.....
Grade.....

A renvoyer à :

Emmanuelle SANGNIER (Trésorière)
SYNAPSE
32, rue du Gué de l'Yon
85280 – LA FERRIERE
emmanuelle.sangnier@ars.sante.fr
ou
syndicat-synapse-ars-pdl@ars.sante.fr



*66 % du montant
de la cotisation
est déductible de l'impôt*